

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 juin 2023 A 18h30

Le 20 Juin 2023 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 13 Juin 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

**Etaients présents** : ALBERT Magalie (à partir point n°7) - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel – GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard – SALOMEZ Michel - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès -VEZAT-BARONIA Maryse –

**Procuration** : VOUTZINOS Michel à PONS Bernard - ALBERT Magalie procuration à PERSILLON Cyrille (jusqu'au vote point n°6)

**Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18H35.

Mme le Maire accueille Michel SALOMEZ et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe. Ce dernier prend ensuite la parole pour indiquer qu'il est ravi de rejoindre l'équipe municipale même s'il aurait préféré que ce ne soit pas à la suite de circonstances dramatiques et qu'il s'efforcera de se montrer à la hauteur des missions qui lui seront confiées

Mme le Maire soumet le PV du 4 avril 2023 au vote, le document n'appelle pas de remarque.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite ensuite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Création de postes

Cet ajout est validé à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** Mme le Maire informe les élus que suite aux consultations lancées le 24 Avril 2023 sous forme de procédure adaptée pour les lots n°1 à 9 et le 6 Mai 2023 pour le lot n°10, les entreprises ont remis leurs offres.

Après analyse et négociations, M. Yves- Pierre BARRAU Maître d'œuvre du projet, propose que la commune attribue les marchés aux entreprises suivantes :

<b>Lot n°1 : DEMOLITION-GROS ŒUVRE et ENDUITS</b>	<b>SAS SEDEC CHAUBET</b>	142 097.99 € HT
<b>LOT n°2 : CHARPENTE – COUVERTURE &amp; ZINGUERIE</b>	<b>DUBARRY</b>	21 884.50 € HT
<b>LOT n°3 : MENUISERIES ALUMINIUM</b>	<b>EYCHENNE</b>	54 632.00 € HT
<b>Lot n° 4 : PLATRERIE SECHE &amp; ISOLATION</b>	<b>SARL OLIVEIRA ROGEL</b>	107 043.09 € HT
<b>Lot n°5 : MENUISERIES BOIS</b>	<b>EYCHENNE</b>	16 844.40 € HT
<b>Lot n°6 : ELECTRICITE</b>	<b>SPIE BUILDING</b>	39 190.37 € HT
<b>Lot n°7 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE</b>	<b>ALIBERT ET FILS</b>	59 051.42 € HT
<b>Lot n°8 : CARRELAGE FAIENCE</b>	<b>OLIVEIRA ROGEL</b>	43 865.91 € HT
<b>Lot n°9 : PEINTURE</b>	<b>LORENZI</b>	23 738.70 € HT
<b>Lot n°10 : SOL SPORTIF</b>	<b>SARL CERM SOLS</b>	84 547.62 € HT
	<b>TOTAL € HT</b>	<b>592 896.00</b>

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer les marchés correspondants.

Les élus à l'unanimité valident l'analyse du Maître d'œuvre et autorisent Mme le Maire à signer les marchés.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## II) RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération       Exposé            Information

### Objet :

Mme le Maire propose le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 €, elle détaille la proposition financière adressée par la Caisse d'Épargne.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## III) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération       Exposé            Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental pour les investissements suivants :

- Aménagement et restructuration du jardin LAJOURS pour un montant estimé à 4700.00 € HT
- Travaux à réaliser en urgence à la salle polyvalente pour le remplacement du cumulus hors service, investissement d'un montant de 15 086.80 € HT
- Achat du bien immobilier situé 2, avenue de la gare et destiné à accueillir un commerce et des logements

Concernant le dossier réaménagement de la salle polyvalente, Mme le Maire propose d'adresser une demande de subvention complémentaire au Conseil départemental, prenant en compte le surcoût des travaux par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

D'autre part, toujours dans le cadre de ce dossier, une demande de subvention sera envoyée à la Région pour le volet économies d'énergie.

Ces demandes de subvention sont validées à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### IV) INDEMNITES ELUS

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle la délibération du 4 Avril 2023, décidant que le poste d'adjoint occupé par Mme LOURDE, ne serait pas pourvu et ramenant le nombre d'adjoints à 5

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale déterminée par la loi pour l'octroi des indemnités aux élus, cette dernière a été recalculée sur la base de 5 adjoints.

Mme le Maire propose de renoncer aux taux maximums et d'octroyer, pendant toute la durée du mandat :

- au Maire 37% de l'indice brut terminal en vigueur,
- aux Adjoints 13.5 % de l'indice brut terminal en vigueur,
- aux Conseillers Municipaux Délégués 4.5 % de l'indice brut terminal en vigueur

Ces taux sont identiques à ceux votés en début de mandat.

Le seul changement porte sur l'octroi à Daniel ESCORIHUELA, d'une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal en vigueur, compte tenu de sa délégation élargie et de la charge de travail supplémentaire.

Ces montants d'indemnités sont validés à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
D.ESCORIHUELA ne prend pas part au vote			
Adopté à l'unanimité des votants			

#### V) TARIFS PISCINE

Délibération

Exposé

Information

1) Piscine été :

Mme le Maire propose le maintien pour la saison 2023 des prix pratiqués en 2022 pour les entrées et la buvette.

Elle rappelle ces tarifs qui sont votés à l'unanimité.

2) Piscine d'hiver :

Mme le Maire rappelle aux élus l'ampleur de la hausse des coûts d'énergie qui s'appliquera pour la collectivité à compter du 01/01/2024.

Cette augmentation aura un lourd impact financier sur le budget de fonctionnement de la commune et notamment sur celui de la piscine d'hiver.

Au regard de ces éléments financiers, Mme le Maire propose :

- de ne pas s'engager à ce jour sur le maintien ou non, de l'ouverture du bassin d'hiver au-delà du 31/12/2023.
- d'appliquer pour la période de septembre à décembre 2023 les tarifs votés l'an passé

SCOLAIRE/COLLEGE	50.00 €/heure
ASSO non Rivoise SANS MN durant semaine	55.00 €/heure
ASSO non Rivoise + MN durant semaine	66.00 €/heure
ASSO non Rivoise (SANS MN) durant WE	38.50 €/heure
<b>Association non Rivoise (avec MN) durant WE</b>	<b>49.50 €/heure</b>
ASSO Rivoise (SANS MN) semaine	44.00 €/heure
<b>Association Rivoise (avec MN) semaine</b>	<b>55 €/heure</b>
ASSO Rivoise (SANS MN) durant WE	33.00 €/heure
<b>ASSO Rivoise (avec MN) durant WE</b>	<b>44 €/heure</b>
ADULTE INDIVIDUEL	3.00 €
- DE 18 ANS INDIVIDUEL	1.50 €
GROUPE ADULTES *	2.50 €
GROUPE – 18 ANS *	1.30 €

Ces deux propositions sont validées à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **VI) MONTANT PARTICIPATION COMMUNES EXTERIEURES FRAIS SCOLARITE**

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et primaire de Rieux-Volvestre accueillent une trentaine d'enfants au motif que leurs communes de résidence ne comptent pas d'écoles ou sur la base de dérogations.

A ce titre, les communes concernées versent une participation aux coûts de fonctionnement à la mairie de Rieux-Volvestre.

Mme le Maire propose de maintenir la participation demandée au titre de l'année 2022-2023 à 950 € et de porter le montant de la participation pour l'année 2023-2024 à 1000 €.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VII) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération       Exposé            Information

Mme ALBERT rejoint l'assemblée.

Mme le Maire informe les élus qu'en cas d'augmentation des tarifs du prestataire cantine, le prix du repas facturé par le SIVOM aux communes risque d'augmenter par répercussion.

Les élus doivent donc anticiper cette éventuelle hausse des coûts et déterminer le montant d'augmentation répercuté aux familles.

Mme le Maire rappelle que la tarification est calculée en fonction des coefficients familiaux et que 33% des enfants à l'élémentaire et 37% à la maternelle, bénéficient du repas à 1€.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité qu'en cas d'une augmentation de 25% du coût de repas facturé par le SIVOM à la commune, cette augmentation sera répercutée à hauteur de 50% aux familles et prise en charge à 50% par la commune.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VIII) RECRUTEMENT

Délibération       Exposé            Information

1) Recrutements emplois non permanents :

Afin de renforcer les équipes durant les vacances d'été, Mme le Maire propose de recruter :

- trois animateurs non permanents pour le centre de loisirs à hauteur de 30h hebdomadaires chacun.
- trois agents non permanents à hauteur de 35h/ semaine chacun, pour assurer les entrées et le ménage de la piscine d'été

Les élus votent à l'unanimité ces recrutements.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2) Création de postes :

Délibération

Exposé

Information

Compte tenu des besoins en personnel pour la rentrée scolaire 2023 afin d'assurer l'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants, Mme le Maire propose de créer les postes suivants :

- 2 postes adjoints animation 25h
- 1 poste ATSEM 32 H

La création des ces postes est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## IX) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus de la création d'une nouvelle association : l'Atelier des Arts dont la finalité est la pratique et l'enseignement d'activités artistiques.  
Elle propose de leur allouer une subvention de démarrage de 1000 €.

Par ailleurs, l'association Comité des Fêtes dont l'activité était en sommeil redémarre.  
Une subvention de 2 770 € pourrait leur être attribuée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ces deux montants de subventions

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité des votants

## X) CONVENTION RELATIVE FONDS DE CONCOURS

Délibération

Exposé

Information

Sur un montant de travaux de 43 707.88 € correspondant à la réalisation de trottoirs à Chantemesse et sur l'impasse Azuré, 21 968.74 € restent à la charge de la commune. La convention établie par la CCV reprend ce montant validé à l'unanimité par les élus

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## XI) VENTE AMIABLE BIEN IMMOBILIER

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire soumet aux élus le projet d'acquisition d'un terrain de 2210 m2 situé en zone agricole, en bordure d'un chemin de randonnée.

Cette parcelle cadastrée section D n°264 sur le territoire communal, est estimée à 2 196.40 € par la SAFER.

Le conseil municipal vote cette acquisition au prix estimé.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## XII) REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT ZONE ACTIVITES COMMUNAUTAIRE

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire rappelle la délibération du 22 Novembre 2022, par laquelle le conseil municipal a accepté le reversement à la Communauté de Communes du Volvestre, de la totalité de la taxe d'aménagement perçue par la commune au titre de la zone d'activité communautaire.

Le montant reversé s'est élevé à 1133 € en 2022 ainsi qu'en 2023 et sera de 2266 € en 2024.

Ces montants correspondent à la taxe d'aménagement acquittée par un artisan installé dans la zone d'activités.

Les sommes à reverser sont votées à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			



### **XIII) COMPENSATION MONTANT Projet Urbain Partenarial et TRAVAUX VOIRIE CCV**

Délibération

Exposé

Information

La commune doit reverser à la Communauté de Communes du Volvestre la somme de 71 244.28 €, correspondant au montant des travaux de voirie réalisés sur le secteur de Chantemesse et pris en charge par le constructeur, conformément au Projet de Partenariat Urbain.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### **XIV) EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC**

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle l'expérimentation menée depuis la fin 2022, portant sur l'extinction de l'éclairage public sur les secteurs de Brunis et du plan d'eau de 1h à 5h du matin.

Cette mesure qui vise à réduire la consommation d'énergie et les nuisances liées à la pollution lumineuse, pourrait être étendue de minuit à 5h du matin à l'ensemble du territoire, à l'exception du centre bourg.

D.ESCORIHUELA demande si une extinction couvrant la totalité du territoire pourrait être envisagée.

Mme le Maire fait part de ses réserves par souci de sécurité routière, notamment pour les deux roues aux abords des ronds-points.

Un devis sera demandé au SDEHG, pour chiffrer le coût de cette programmation d'extinction sur un périmètre élargi.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **XV) TRAVAUX SDEHG**

Délibération       Exposé       Information

Mme le Maire propose de valider la rénovation du point de livraison situé au lieu-dit Rebouil avenue de Montesquieu, pour un montant de 401 €

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **XVI) INTEGRATION VOIRIE COMMUNALE**

Délibération       Exposé       Information

Mme le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale le parking de la maison de Santé.

Proposition retenue à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **XVII) REFERENT DEONTOLOGIE**

Délibération       Exposé       Information

Mme le Maire informe les élus qu'en application de la loi du 21 février 2022, les collectivités locales ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux, chargé de leur apporter tout conseil déontologique utile à l'exercice de leur mandat, en particulier en matière de conflit d'intérêt.

Mme le Maire propose d'adhérer au service de référent mutualisé proposé à titre gratuit, par Haute Garonne Ingénierie.

Cette adhésion est votée à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **XVIII) DONATION CONCESSION FUNERAIRE**

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire donne lecture aux élus, de la proposition de donation d'une concession, adressée par un particulier de la commune en faveur d'un proche.

Cette transaction sera effectuée à titre gracieux et portera sur le carré 4 place 27.

Les élus votent ce point à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe les élus que la société Orange a initié un chantier de fermeture de son réseau de télécommunication en cuivre.

Ce dernier disparaîtra en 2030, obligeant les usagers à migrer vers de nouvelles technologies.

La commune de Rieux-Volvestre a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de clôture du réseau, avec une date de fermeture technique fixée à Janvier 2027.

La commune dispose d'un délai jusqu'au 15/09/2023 pour exprimer des interrogations ou observations

Séance levée à 20h30

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY

